

Distribution :

MM. Hédiger  
Mugny  
Tornare  
Muller  
Ferrazino  
Moret  
Lassauce  
Macherel  
Mme Charollais  
MM. Lévrier  
Mariaux

SCM  
Service juridique  
Mme Lipawsky

Dossiers et documentation  
MiS

Pr 364

- 957 - 2007

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

**ARRÊTÉ**

Ville de Genève Direction générale
Requ le: 24 JAN. 2007
Séance CA du: /
Décision:
traiter par: dossier
Copies: SCA - M. Lassauce Lévrier Baudouy
scn

constatant l'aboutissement du référendum contre la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 11 octobre 2006 ouvrant au Conseil administratif un crédit de 4 052 400 F destiné à la première étape du remplacement des pavillons et des toilettes publiques sur le pourtour de la rade

17 janvier 2007

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

vu les articles 59 à 63 de la constitution de la République et canton de Genève;

vu les articles 85 à 94 et 180, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;

vu l'article 63, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985,

**ARRÊTE :**

- La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande de référendum contre la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 11 octobre 2006 ouvrant au Conseil administratif un crédit de 4 052 400 F destiné à la première étape du remplacement des pavillons et des toilettes publiques sur le pourtour de la rade a donné les résultats suivants :

signatures annoncées	5 491
signatures contrôlées	4 058

2. Le nombre de 4 000 signatures exigé par la constitution pour faire aboutir le référendum est atteint, celui-ci a donc abouti.
3. Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tribunal administratif au plus tard 6 jours à partir de la publication du présent arrêté.

Communiqué à :

DI (SVE)

3 ex.

DCTI

1 ex.

DT

1 ex.

OCP

1 ex.

FAO

1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :